

POINT A LA
DATE DU :

23 mars 2020



Compte rendu de l'Audio conférence du 23 mars 2020 à 16h00

En introduction le DDFIP a fait un petit point statistique « partiel »

À ce jour, la Direction n'a connaissance d'aucun cas de COVID19 parmi les agents.

Situation au 20 mars 2020 :

SIP-SDIF	29 agents sur 143
SIE/SIP-PRS	30 agents sur 116
Trésoreries	60 agents sur 162
BDV-BCR-PCR-PCE	1 agent sur 64
SPF-E	8 agents sur 40
Direction	38 agents (sites Béranger et ESI)
CPS	9 agents sur 13

La Direction s'est engagée à fournir chaque jour, aux organisations syndicales, un point chiffré sur le nombre d'agents présents la veille sur leur poste de travail.

Concernant le SPF, son ouverture a donc été actée pour le 24 mars avec comme missions prioritaires, l'enregistrement du dépôt des actes, l'ouverture et la fermeture de la comptabilité, les réquisitions hors formalité pour les entreprises.

Concernant le CPS, les horaires sont restreints sur une journée « normale » mais nous avons fait part de nos réserves sur le nombre d'agents présents qui paraît excessif.

Le nombre de collègues présents dans les services sera adapté aux besoins.

Précisions sur les congés :

- Les agents ne doivent poser aucun congé tant que la période de confinement n'est pas terminée.
- La date limite pour bénéficier des jours de congés de report de l'année N-1 sera repoussée au-delà du 30 avril (glissement du report calé sur la durée du confinement). Toutes les précisions seront données alors.
- Si des agents ont déposé des congés sur la période de confinement, ils seront annulés.
- De même les agents en congés au début de la période de confinement, seront mis en autorisation d'absence à compter du 17 mars 2020 jusqu'à la fin de leurs congés (ensuite ils seront soumis au même régime que leurs collègues selon le PCA).

Les soucis matériels au quotidien...:

Le recensement du nombre d'ordinateurs portables disponibles dans le cadre de la procédure du travail à distance, n'est toujours pas achevé...Une vingtaine d'agents pourraient potentiellement être concernés par ce protocole particulier. En effet, afin de permettre la continuité de l'activité, la D.G a permis une configuration « plus poussée » que celle permettant le télétravail, en mettant à disposition de l'agent l'accès à l'ensemble des applications, messagerie, serveur en réseau... dont il dispose sur son poste de travail habituel, ce qui n'est pas le cas dans le cadre du télétravail. Cela correspondrait, pour l'agent, à prendre la main à distance sur son poste de travail.

Suite à la mise en place de ces méthodes de travail inhabituelles pour la majorité des agents, il a été demandé que la Direction fasse un rappel des règles déontologiques afin de prévenir tout problème éventuel.

- Quid de l'application des préconisations énoncées dans « Le guide des bonnes pratiques au bureau », mis en ligne sur ULYSSE et normalement diffusé par tous les chefs de service ?

La D.G explique que l'agent doit, en plus de se laver les mains avant et après avoir touché tout type de matériel, surface..., désinfecter très régulièrement son clavier, sa souris, son téléphone, son bureau...avec des lingettes ou de l'alcool ménager...Surtout si ce matériel est à usage collectif.

Le hic : la Direction possède peu ou pas de produits désinfectants ...

Pour le DDFIP, aucun problème...que des solutions...Les agents voire leurs chefs de service peuvent tout à fait acheter eux-mêmes leurs produits... qui leurs seront remboursés ultérieurement...Le service logistique est sollicité pour trouver des canaux d'approvisionnement alternatifs.

- Quid de la restauration pour les agents en poste ?...La réponse du Secrétariat Général se fait toujours attendre...Quel suspens...

Étant donné qu'en cette période particulière et inédite, se tenir informé est essentiel, les O.S ont demandé la diffusion d'un message à l'attention des agents les invitant à consulter régulièrement le site ULYSSE, ainsi que la marche à suivre pour se connecter (si la configuration actuelle du réseau le permet).

Le DDFIP a demandé à ce que tous les chefs de service (qui ont déjà collecté les adresses mél de leurs agents) maintiennent les collègues informés en leur faisant suivre - à minima - les messages publiés sur ULYSSE au niveau national et local.

Dans un souci constant d'information, les conférences téléphoniques entre la Direction et les organisations syndicales se poursuivront régulièrement. Le DDFIP s'engage à porter à leur connaissance le plus rapidement possible, toute information importante nationale ou locale.

Dernière minute suite au mél du DD pour la situation au 23 mars:

- 496 agents absents avec motif CA030
- 68 agents absents hors motif CA030
- 40 agents en TLTV
- 154 agents présents

Prochaine audio-conférence DDFIP/OS mercredi 25 mars